



Pont de fin d'année 2020-2021

Informations relatives au pont de fin d'année 2020-2021.

- L'UNIL ralentira sensiblement ses activités du mercredi 23 décembre 2020 à 17h00 au lundi 4 janvier 2021 à 08h30.
- Un jour de congé officiel supplémentaire est accordé le jeudi 24 décembre en remplacement du 26 décembre qui tombe un samedi. Le temps de travail à compenser entre le lundi 28 décembre et le jeudi 31 décembre correspond donc à 4 jours, soit 33 heures 12 minutes.
- La compensation des heures de travail devra être effectuée avant les fêtes de fin d'année. Elle pourra l'être par :
 - déduction sur le droit aux vacances,
 - compensation d'heures supplémentaires effectuées durant l'année en cours,
 - des dispositions internes prises à titre exceptionnel par les directeurs d'unité ou les chefs de service. Par exemple : lorsqu'un directeur ou un chef de service décide de compenser une activité ou un projet important qui a nécessité de nombreuses heures de travail en plus du temps de travail usuel. Nous rendons attentifs les directeurs d'unité ainsi que les chefs de service sur le fait que, le cas échéant, ceci doit pouvoir être documenté.

Les mesures de compensation devront garantir l'efficacité optimale du travail de chaque unité.

Le Service RH est à votre disposition pour toute question relative aux congés de fin d'année.

Lausanne, le 13 janvier 2020

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

